# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



HG détergent restaurateur d'éclat pour parquets (wash & shine)

#### **Section 1. Identification**

Identificateur de produit

: HG détergent restaurateur d'éclat pour parquets (wash & shine)

Autres moyens

: Non disponible.

d'identification

Type de produit

: Liquide.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non applicable.

Données relatives au

fournisseur

:Solstrand Trading 2871 Brighton Road Oakville, Ontario

L6H 6C9 Canada

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : Chem. Tel Inc. (813) 248 0585 or Toll free (800) 255 3924 (24h)

# Section 2. Identification des dangers

Classification de la

: Non classé.

substance ou du mélange

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Pas d

Mentions de danger

: Pas de mention d'avertissement.: Aucun effet important ou danger critique connu.

- and a damper

Conseils de prudence

Généralités : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de

consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention : Non applicable.
Intervention : Non applicable.
Stockage : Non applicable.
Élimination : Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue : 88,9%

# Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation

: Mélange

Autres moyens d'identification

: Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Numéro CAS : Non applicable.

Code du produit : 467 ART

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Date d'édition/Date de révision : 12-1-2019 Date de la précédente édition : 12-1-2016 Version : 2 1/9

### Section 4. Premiers secours

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les

paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation : Consulter un médecin si des symptômes se développent. Transporter la victime à

l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement

respirer.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures

contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion : Consulter un médecin si des symptômes se développent.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux
Inhalation
: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau
: Aucun effet important ou danger critique connu.
: Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucune donnée spécifique.
 Aucune donnée spécifique.
 Aucune donnée spécifique.

# Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques**: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence

de formation appropriée.

#### Voir Information toxicologique (section 11)

# Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### **Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

appropriés

: Non applicable

Moyens d'extinction

inappropriés

: Non applicable

# Dangers spécifiques du produit

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

# Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Date d'édition/Date de révision : 12-1-2019 Date de la précédente édition : 12-1-2016 Version : 2 2/9

# Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Rubrique 7. Manipulation et stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Date d'édition/Date de révision : 12-1-2019 Date de la précédente édition : 12-1-2016 Version : 2 3/9

# Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** 

Aucun.

Contrôles techniques appropriés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

**Protection des mains** 

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

**Protection corporelle** 

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** 

: En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

# Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

**Aspect** 

État physique: Liquide.Couleur: Blanc.Odeur: Floral.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : 8.8

Point de fusion : 0°C (32°F)

Point d'ébullition : 100°C (212°F)

Point d'éclair : Vase clos: Non applicable. [Le produit n'alimente pas la combustion.]

Taux d'évaporation : 0.02 (Butylacetaat = 1)

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 12-1-2019 Date de la précédente édition : 12-1-2016 Version : 2 4/9

HG détergent restaurateur d'éclat pour parquets (wash & shine)

# Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

: Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

(d'inflammation)

Pression de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative

: 1.01

Solubilité

: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude et

éther diéthylique.

Partiellement soluble dans les substances suivantes: méthanol et acétone.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'autoinflammabilité

: Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

**Viscosité** : Dynamique (température ambiante): 1034 mPa·s (1034 cP)

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

dangereux

Produits de décomposition : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

# Rubrique 11. Informations toxicologiques

#### Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non disponible.

**Irritation/Corrosion** 

Non disponible.

**Sensibilisation** 

Non disponible.

**Mutagénicité** 

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 12-1-2019 Date de la précédente édition : 12-1-2016 Version 5/9

# Rubrique 11. Informations toxicologiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

#### Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies

: Non disponible.

d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels

: Non disponible.

**immédiats** 

Effets potentiels différés

: Non disponible.

Exposition prolongée

**Effets potentiels** 

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Date d'édition/Date de révision: 12-1-2019Date de la précédente édition: 12-1-2016Version:26/9

# Rubrique 12.Informations écologiques

#### **Toxicité**

Non disponible.

#### Persistance et dégradabilité

Non disponible.

#### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

#### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets néfastes

: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes d'élimination

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

# Rubrique 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	ADR/RID	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-	-
Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	-	-	-	-	-

Date d'édition/Date de révision : 12-1-2019 Date de la précédente édition : 12-1-2016 Version : 2 7/9

HG détergent restaurateur d'éclat pour parquets (wash & shine)

# Rubrique 14. Informations relatives au transport

prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et : Non disponible.

au recueil IBC

# Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

#### Listes canadiennes

**INRP** canadien : Aucun des composants n'est répertorié. Substances toxiques au : Aucun des composants n'est répertorié.

sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

Inventaire du Canada : Indéterminé.

#### Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

#### Liste d'inventaire

**Australie** : Indéterminé. Chine Indéterminé. : Indéterminé. **Europe** 

: Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé. **Japon** 

Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

**Malaisie** : Indéterminé. Nouvelle-Zélande : Indéterminé. **Philippines** : Indéterminé. République de Corée : Indéterminé. **Taïwan** : Indéterminé. **Turquie** : Indéterminé. États-Unis : Indéterminé.

: 12-1-2019 Date d'édition/Date de révision Version 8/9 Date de la précédente édition : 12-1-2016

# **Rubrique 16. Autres informations**

#### **Historique**

Date d'impression : 27-1-2016 Date d'édition/Date de : 12-1-2019

révision

Date de la précédente

édition

: 12-1-2016

edition

Version : 2

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les

navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

NU = Nations Unies

HPR = Hazardous Products Regulations

#### Procédure utilisée pour déduire la classification

Classification	Justification
Non classé.	

**Références**: Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 12-1-2019 Date de la précédente édition : 12-1-2016 Version : 2 9/9